

Modalités Organisationnelles – Formation Pratique

Permis B

Déroulement des leçons de conduite

- Lieu de départ et d'arrivée :

Par défaut, toutes les leçons de conduite débutent et se terminent devant l'auto-école.

- Déplacement à la demande :

Si besoin, les moniteurs peuvent récupérer ou déposer un élève à un autre endroit (domicile, école, lieu de travail, etc.), à condition que la demande ait été formulée à l'avance et validée par l'auto-école.

Rythme de formation

- Le rythme conseillé est de minimum 2 heures de conduite par semaine pour chaque élève, dans la limite des disponibilités du planning.
- Il est recommandé aux élèves de réserver leurs créneaux en avance afin d'assurer une progression régulière.
- En cas d'annulation d'une séance, l'élève doit prévenir 48h à l'avance sinon la leçon sera considérée comme due. Si un justificatif recevable est établi, l'élève devra l'envoyer au plus tôt à l'auto-école pour que la leçon ne soit pas facturée.

Horaires de conduite disponibles

Les plages horaires durant lesquelles les leçons de conduite peuvent être assurées sont les suivantes :

- Lundi : Fermé
- Du mardi au jeudi : 10h – 20h
- Vendredi : 10h – 18h
- Samedi : 10h – 17h
- Dimanche : Fermé